



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°69-2024-089

PUBLIÉ LE 28 MARS 2024

Sommaire

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire

69-2024-02-26-00008 - Délégation de signature de la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE - élections européennes - 26-02-2024 (1 page)	Page 3
69-2024-03-07-00005 - Délégations de signature de la cheffe d'établissement de l'EPM Rhône - élections européennes -07-03-2024 (2 pages)	Page 5
69-2024-03-15-00003 - Délégations de signature de la cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de LYON-CORBAS - élections européennes - 15-03-2024 (4 pages)	Page 8

84_DRSP_Direction régionale des services
pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2024-02-26-00008

Délégation de signature de la cheffe
d'établissement du centre pénitentiaire de
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE - élections
européennes - 26-02-2024

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON

Centre Pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône

À Villefranche-sur-Saône

Le 26 février 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 11 / 07/ 2022 nommant Madame Géraldine BALMELLI en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône.

Le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône

ARRÊTE

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée à Madame Elodie BONAVITA, Adjointe au chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2: Madame Elodie BONAVITA, Adjointe au chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement du Centre Pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône lui donnant délégation de signature.

Article 3: Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Villefranche-sur-Saône

Le 26 février 2024

Le chef d'établissement,
Géraldine BALMELLI

84_DRSP_Direction régionale des services
pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2024-03-07-00005

Délégations de signature de la cheffe
d'établissement de l'EPM Rhône - élections
européennes -07-03-2024

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON

Établissement Pénitentiaire pour Mineurs du RHÔNE

À Meyzieu

Le 07/03/2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 12/07/2021 nommant Madame CROISE Chrystelle en qualité de chef d'établissement de l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs du RHÔNE

La cheffe de l'établissement de l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs du RHONE

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame TASSY Emma, adjointe au chef d'établissement à l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs du RHÔNE à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Madame TASSY Emma, adjointe au chef d'établissement assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de l'établissement Pénitentiaire pour Mineurs dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs du RHÔNE lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à MEYZIEU

Le 7/03/2024

La cheffe d'établissement
Chystelle CROISÉ

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON

Établissement Pénitentiaire pour Mineurs de RHONE

À MEYZIEU

Le 07/03/2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 12/07/2021 nommant Madame CROISE en qualité de chef d'établissement de l'Établissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône.

Le chef de l'établissement de l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs du Rhône

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. GADEGBEKU Atsu, Chef de détention à l'Établissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône, à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : M. GADEGBEKU Atsu, Chef de détention à l'Établissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de l'Établissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de l'Établissement pénitentiaire pour mineurs du Rhône lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Meyzieu

Le 07/03/2024

La cheffe d'établissement,
Chrystelle CROISÉ

84_DRSP_Direction régionale des services
pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

69-2024-03-15-00003

Délégations de signature de la cheffe
d'établissement de la maison d'arrêt de
LYON-CORBAS - élections européennes -
15-03-2024

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

LYON

À Corbas

Le 15 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25/03/2022 nommant Madame Dabia LEBRETON en qualité de chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Lyon-Corbas

Le chef de l'établissement de Lyon-Corbas

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Emma MIAH-NAHRI, directrice des services pénitentiaires à Lyon-Corbas à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Mme Emma MIAH-NAHRI, directrice des services pénitentiaires à Lyon-Corbas, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Lyon-Corbas dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Lyon-Corbas lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Corbas

Le 15 mars 2024

Le chef d'établissement,

Dabia LEBRETON
Signature

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

LYON

À Corbas

Le 15 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25/03/2022 nommant Madame Dabia LEBRETON en qualité de chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Lyon-Corbas

Le chef de l'établissement de Lyon-Corbas

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Meghann ROUSSEL, directrice des services pénitentiaires à Lyon-Corbas à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Mme Meghann ROUSSEL, directrice des services pénitentiaires à Lyon-Corbas, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Lyon-Corbas dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Lyon-Corbas lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Corbas

Le 15 mars 2024

Le chef d'établissement,

Dabia LEBRETON
Signature



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de

LYON

À Corbas

Le 15 mars 2024

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 361- 3 du code pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25/03/2022 nommant Madame Dabia LEBRETON en qualité de chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Lyon-Corbas

Le chef de l'établissement de Lyon-Corbas

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Mathilde SIGOIGNE, directrice des services pénitentiaires à Lyon-Corbas à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R. 361-3 du code pénitentiaire.

Article 2 : Mme Mathilde SIGOIGNE, directrice des services pénitentiaires à Lyon-Corbas, assiste en tant que de besoin le chef de l'établissement de Lyon-Corbas dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef de l'établissement de Lyon-Corbas lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Corbas

Le 15 mars 2024

Le chef d'établissement,

Dabia LEBRETON

Signature

